

Faits, mots et gestes glanés en l'an 1803

Autor(en): **Rms.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **80 (1953)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Bonaparte, premier Consul au temps de l'acte de Médiation
(15 février 1803)

Faits, mots et gestes glanés en l'an 1803

Parmi les proclamations particulièrement violentes inspirées par F.-C. de la Harpe, réfugié à Paris, il en est une qui rend bien l'atmosphère régnant à cette époque. Elle est intitulée : *Aux habitants du Pays de Vaud, esclaves des oligarques de Berne*. On y lit :

Votre liberté est dans vos mains ; demandez vos Etats, la restitution de vos privilèges ; il ne sera pas touché un seul cheveu de votre tête ; parlez, mais légalement, par la voie des pétitions et vos fers seront brisés. Dites : Nous voulons être indépendants et libres, et vous le serez — nous ne voulons plus de baillis et vous n'en aurez plus !

Mais le grand pionnier de notre libération savait que sans l'aide française, les Vaudois ne recouvreraient jamais leur liberté. Auteur d'un *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud*, F.-C. de la Harpe adressa, signées de vingt noms de patriotes vaudois, deux suppliques au Directoire.

* * *

A ce propos, on lit dans *Le Canton de Vaud* de Juste Olivier, à la date de 1803, ce qui suit :

« *J'aime les Suisses* », disait Napoléon (alors Bonaparte, premier-consul) : il se sentait pour eux « un fond de bienveillance » ; lui-même, disait-il encore, il était né « montagnard » et quoi qu'il ne comprît aussi pour la Suisse d'autre dignité que celle d'une existence honnête et d'autre gloire que celle



Ecu commémoratif vaudois : Avers
Auteur : Casimir Raymond
sculpteur (1)



Ecu commémoratif vaudois : Revers
Auteur : Milo Martin
sculpteur (1)

de s'appuyer sur la France, on ne peut nier que l'Acte de Médiation ne soit un des traits les plus honorables de son génie et de sa puissance.

* * *
Rappelons ici que quand le landamman de la Suisse Aloys Reding, compromettant sa belle renommée de chef de la défense des Petits Cantons, se fut rendu à Paris pour intriguer en faveur du parti aristocratique et féodal, il voulut sonder l'opinion du premier consul touchant le retour du Pays de Vaud à Berne. Le premier consul l'arrêta vivement :

— *Ceci est mon sang... dit-il ! Le soleil retournera plutôt de l'Occident à l'Orient que le Pays de Vaud à Berne. Sachez bien cela et tenez-vous pour averti !...*

* * *
Le premier Grand Conseil vaudois réuni le 14 avril 1803, après avoir discuté et pris un décret concernant les armoiries vaudoises, en rendit un second portant reconnaissance envers le premier consul de la République française ; celui-ci répondit en ces termes :

Citoyens¹, membres du Grand Conseil du Canton de Vaud, j'ai lu avec sensibilité le décret du 14 avril, par lequel vous m'exprimez votre reconnaissance. Lorsque j'ai accepté d'être votre médiateur, mon but a été de rapprocher les esprits et de prévenir le retour des anciennes divisions. Je vois avec satisfaction que ce but a été rempli. Votre bonheur ne peut en aucun cas m'être étranger.

Des rapports intimes de voisinage, de langue, de mœurs, vous unissent à la France et je prendrai toujours un vif intérêt au maintien de votre tranquillité, et des avantages que l'Acte de Médiation vous a rendus.

(18 avril 1803.)

Signé : Bonaparte.

Le ministre des relations extérieures : M. Talleyrand.

Pour le premier consul, le secrétaire d'Etat : Hugues Maret.

¹ L'original de cette lettre écrite sur parchemin est conservé au Château de Lausanne, dans les archives du Grand Conseil.